

Révision du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de Chambéry métropole

➤ Pourquoi une révision ?

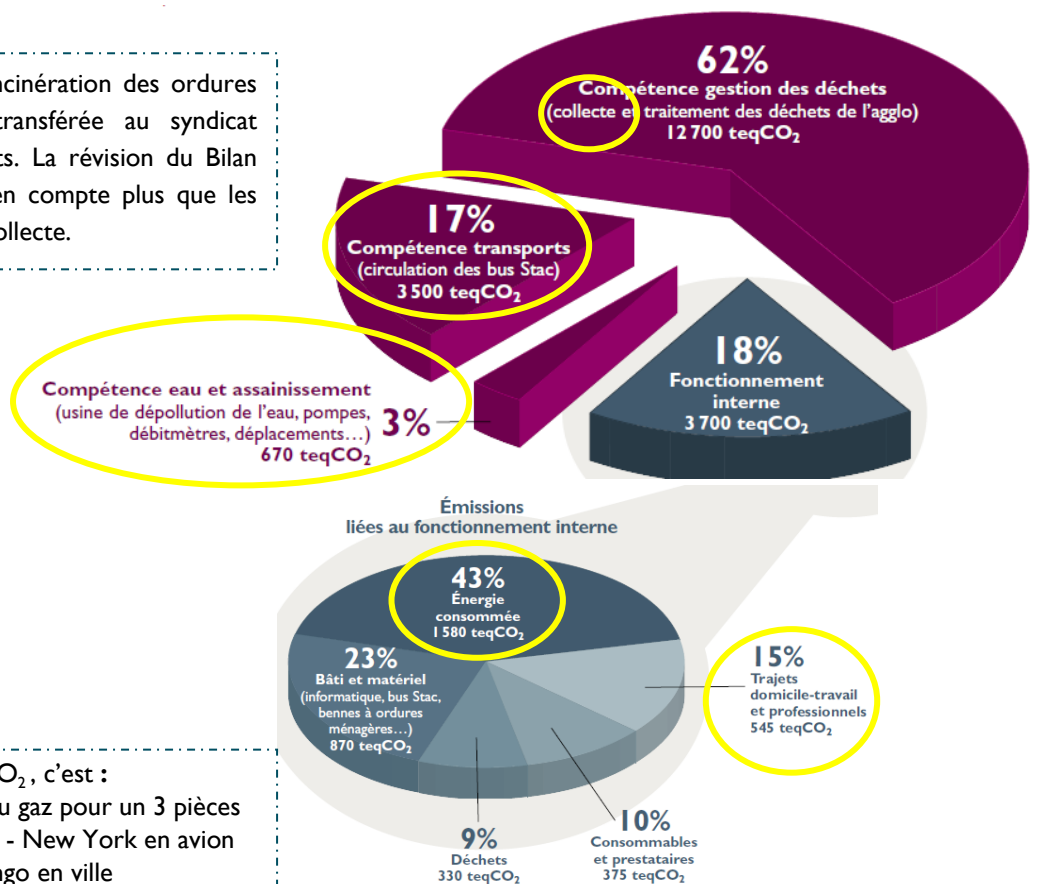
En 2009, Chambéry métropole a mesuré ses émissions de CO₂ avec la méthode du Bilan Carbone, sur les données de l'année 2007. Conformément à la loi « Grenelle 2 » et pour faire un état des lieux des actions menées, la collectivité a effectué une mise à jour, sous la forme d'un bilan de gaz à effet de serre (patrimoine et services) et a révisé son plan d'actions pour les trois prochaines années.

➤ Les résultats de 2009

En 2009, l'ensemble des activités de Chambéry métropole générait environ **20 570 tonnes équivalent CO₂**. Le Bilan Carbone comprenait l'ensemble des sources d'émissions de Chambéry métropole, dont les achats de biens et de services, l'amortissement, les déchets internes... La mise à jour de 2014 se concentre sur les émissions dues à l'énergie (chauffage et électricité) et au transport (véhicules de la collectivité et déplacements domicile/travail des agents).

○ : Périmètre du bilan GES de 2014

En 2010, l'usine d'incinération des ordures ménagères a été transférée au syndicat mixte Savoie Déchets. La révision du Bilan Carbone ne prend en compte plus que les émissions dues à la collecte.

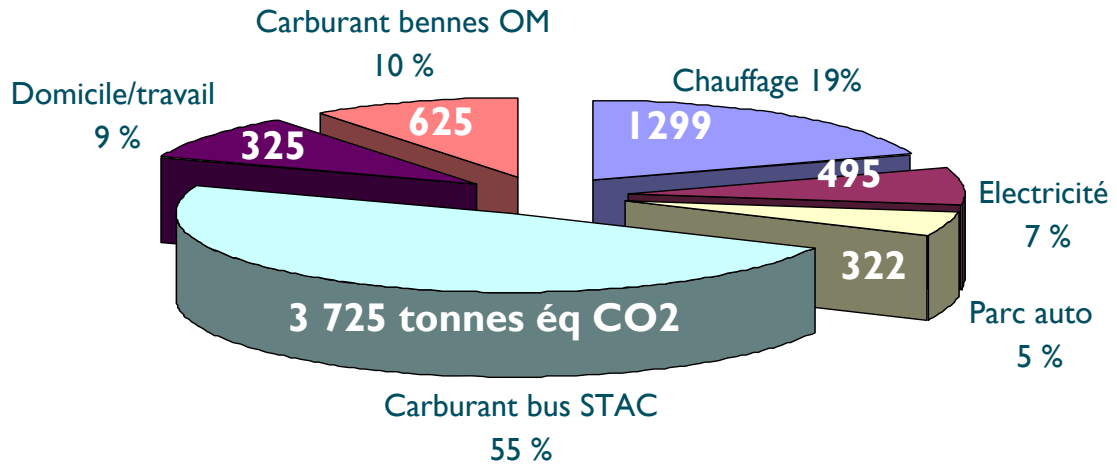


1 tonne équivalent CO₂, c'est :

- 1 an de chauffage au gaz pour un 3 pièces
- 1 aller-retour Paris - New York en avion
- 14 000 km de Twingo en ville

➤ **Les résultats de 2014**

En 2013, l'ensemble des émissions dues à la consommation d'énergie et au transport a généré environ **6 165 tonnes équivalent CO₂**.



➤ **Pour mesurer l'évolution, comparer ce qui est comparable :**

Les périmètres des données entre le bilan GES de 2009 et celui de 2014 sont différents. Pour mesurer l'évolution, il faut comparer les mêmes sources d'émissions, et donc ne considérer dans le bilan de 2009 que les données également étudiées en 2014. Il en va de même pour la prise en compte de biens immobiliers acquis après 2007, comme le Phare : pour la comparaison, ils sont retirés du comptage de 2014.

Après cette redéfinition de périmètre, l'évolution entre 2007 et 2013 est la suivante :

2007 : 5 498 tonnes équivalent CO₂
 2013 : 6 385 tonnes équivalent CO₂
 Soit environ + 9 % en 6 ans

➤ **Zoom comparatif 2009 – 2014** (sur les données 2007-2013):

Energie :

- **Chauffage**
 - 1 025 tonnes équivalent CO₂ en 2007
 - 980 tonnes équivalent CO₂ en 2013
 - - 4 % d'émission de CO₂

- **Electricité**
 - 309 tonnes équivalent CO₂ en 2007
 - 408 tonnes équivalent CO₂ en 2013
 - + 32 % d'émission de CO₂

Les travaux d'isolation de Côte Rousse ont permis d'éviter 15% des émissions dues au chauffage sur l'ensemble du parc, et 30% sur les bâtiments concernés par les rénovations.

L'augmentation des consommations d'électricité peut s'expliquer par la modernisation de l'UDEP *, qui a doublé sa consommation, l'augmentation du nombre d'agents au Blachères (+27%) et l'installation d'Algecos, ainsi que l'aménagement des locaux communs de Côte Rousse (dont la mise en place des ascenseurs),

* L'augmentation des consommations de l'UDEP liée à la modernisation sera prochainement couverte par la production d'énergie renouvelable (Cf encadré page 4)

Transports :

- Bus urbains
 - 2007 : 3 519 tonnes éq CO₂ / 3.9 millions de km
 - 2013 : 3 725 tonnes éq CO₂ / 4.6 millions de km
 - +18% d'émission de CO₂
 - -10% de CO₂ par km parcouru

- Le service des eaux
 - 2007 : 185 tonnes éq CO₂ / 770 302 km donnée calculée à partir des km parcourus
 - 2013 : 242 tonnes éq CO₂ / 911 000 km donnée calculée à partir des consommations de carburant

- Les trajets domicile/travail

Les bus urbains ont parcouru plus de kilomètres en 2013, ce qui alourdi le bilan des émissions de CO₂ de notre patrimoine, mais améliore le bilan à l'échelle du territoire (réduction des voitures individuelles). Grâce au renouvellement de la flotte, les bus sont plus performants et émettent moins de CO₂ par kilomètre.

Les émissions de CO₂ ont augmentées en même temps que le nombre de kilomètres parcourus. L'un des objectifs du plan d'actions 2014-2017 sera de mesurer précisément les émissions sur la base des consommations et de les diminuer.

Les objectifs fixés en 2009 ont été atteints !

Selon les enquêtes flash réalisées un jour de semaine au hasard sur les agents des Blachères, les moyens de transport des trajets domicile/travail sont :

	2007 :	2014 :
- Autosolisme*	69 %	63 %
- Covoiturage	15 %	14 %
- Moto – Scooter	4 %	3 %
- Vélo	6 %	13 %
- Train	4,5%	6 %
- Bus	0,5%	1 %
- Marche à pied	1 %	1 %

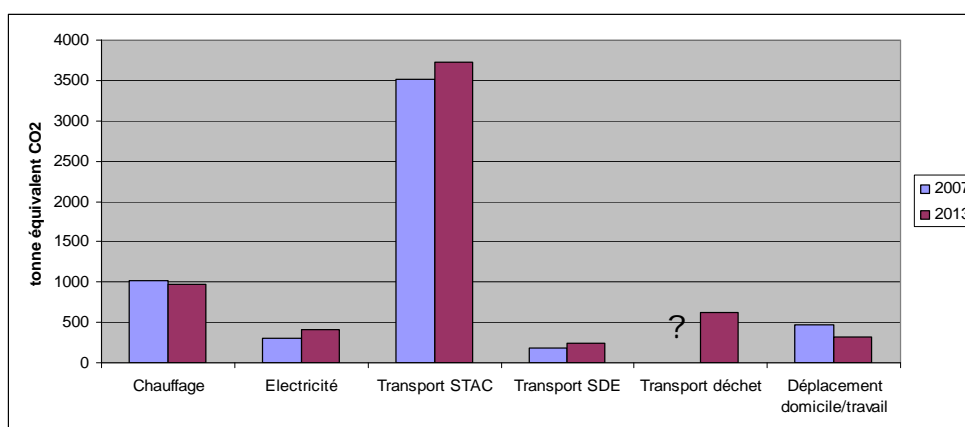
Objectif de 10 % dépassé !
Objectif de 6% atteint !

* Autosolisme : une personne seule par voiture

Evolution estimée du Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre :

→ - 30 % de CO₂ entre 2007 et 2014

➤ Evolution des émissions entre 2007 et 2013 :



Cit'ergie
European Energy Award®

Début 2014, Chambéry métropole a été labélisée Cit'ergie, reconnaissance de la qualité de la politique énergétique de la collectivité

Zoom sur les Energies renouvelables :

Plusieurs projets sont en cours et l'énergie produite pourra être prise en compte dans le prochain bilan :

- Déchetterie de Bissy :
450m² de panneaux photovoltaïques ont été installés au cours de l'année 2014. Un panneau informatif a été placé à la déchetterie de Bissy pour suivre la production en direct, prévue à 83 400 kWh/an, soit la consommation électrique de 30 ménages.

- L'UIOM :
L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères est équipée d'un système qui permet de récupérer l'énergie émise par l'incinération des déchets. Cette chaleur est vendue au chauffage urbain. Elle représente 18% de la chaleur distribuée aux habitants via le réseau de chaleur et contribue ainsi à éviter l'émission de plusieurs tonnes de CO₂ par an.

- L'UDEP :
Suite à sa modernisation, l'UDEP produit de l'énergie : la méthanisation des boues produira environ 5 280 000 kWh/an, les 700m² de panneaux photovoltaïques auront une production prévue de 101 000 kWh/an, une turbine basse produira quant à elle environ 215 000 kWh par an. Piste pour l'avenir : la récupération de la chaleur sur les eaux usées...

➤ Plan d'actions 2014 - 2017 :

Pour poursuivre nos efforts et atteindre de nouveaux objectifs, un groupe d'agents volontaires a travaillé à la révision du plan d'actions. Dans les domaines des achats, des énergies, des déchets et des transports, il a pour but de réduire nos émissions d'ici à trois ans.

Suite au plan d'actions adopté en 2009, on continue :

→ **De limiter nos déchets** : tri sélectif, compostage des restes de repas, écocup', récupération des feuilles de brouillon... Les actions en place depuis 2009 ont par exemple permis de réduire de 17 % la consommation de papier !

Pour la suite, on poursuit sur : l'accompagnement des agents, la communication, la sensibilisation... Et on met l'accent sur la logistique repas en interne : comment limiter au maximum les déchets lors de buffets et d'événements dinatoires.

→ **De raisonner nos achats** : Mutualiser les achats, prendre en compte les critères environnementaux, dématérialiser les marchés, préférer les achats éco-responsables. En 2013, 18% des marchés intégraient des critères environnementaux.

→ **D'économiser l'énergie** : Deux pistes d'actions ont été suivies depuis 2009 : l'économie d'énergie par les éco-gestes et par des investissements. Les travaux d'isolation sur le patrimoine ont par exemple permis d'économiser 30% d'énergie sur Côte Rousse.

Pour la période 2014 – 2017, on met l'accent sur les énergies renouvelables, en étudiant leur faisabilité pour tous les nouveaux projets de rénovation et de construction. La démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) va inciter à être exemplaire...

→ **D'optimiser nos déplacements** : Avec les déplacements domicile/travail, les véhicules du parc et les compétences transports, déchets et eau et assainissement, les déplacements représentent de loin le premier poste d'émissions de CO₂. De nombreuses actions ont été menées depuis 2009 : optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères, choix de véhicules plus écologiques pour le parc automobile, dont la Zoé électrique, achat de bus roulant au GNL, mise en place du PDE avec l'achat de vélos électriques...

Des efforts qui ont permis d'éviter des émissions de CO₂ (jusqu'à - 24 % par km pour le réseau STAC !). Pistes pour l'avenir : actions de mutualisation des véhicules du pool, stages d'éco-conduite, réflexion sur le télétravail, promotion du PDE...

➤ La réglementation évolue :

Le 18 juin 2014, le ministère du développement durable et de l'énergie, a présenté un projet de loi sur la transition énergétique. Ce nouveau texte pose cinq objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre françaises, pour contribuer à l'objectif européen, de 40 % en 2030 (par rapport à 1990)
- diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030
- ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025 contre 75 % aujourd'hui
- porter en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 %
- diviser par deux notre consommation finale d'énergie d'ici 2050.